

	<b>SAGE Adour-Amont</b> <b>11/02/2009 – Réunion de la CLE</b> <b>Compte rendu</b>	16/02/2009
		CompteRenduCLE20090211_V3.doc

## **1 - PARTICIPANTS**

La liste des participants est jointe en Annexe au présent compte rendu.

Au total, 32 des 72 sièges de la CLE étaient formellement représentés à la réunion, répartis comme suit :

- collège des élus : 11 sièges représentés sur 36;
- collège des usagers : 12 sièges représentés sur 18 ;
- collège des services : 9 sièges représentés sur 18.

Outre l'équipe d'animation / coordination du SAGE, 13 personnes non membres de la CLE ont assisté aux débats.

## **2 - OBJET DE LA REUNION**

L'ordre du jour est le suivant :

- Information sur la nouvelle composition de la CLE
- Information sur le calendrier d'élaboration du SAGE
- Présentation des scénarios
- Organisation pour la suite de l'élaboration du SAGE
- Validation des hypothèses pour la révision du PGE Adour

La séance est ouverte à 15 h 00.

## **3 - COMPTE-RENDU**

### 3.1 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

**En introduction**, le Président Jean-Claude DUZER remercie les membres de la CLE qui se sont mobilisés pour la présente réunion, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Pyrénées, et son Président M. Roques, pour avoir facilité la tenue de cette réunion dans leurs locaux.

### 3.2 - NOUVELLE COMPOSITION DE LA CLE

L'arrêté de composition de la CLE a été signé par le préfet des Landes, préfet coordonnateur le 16 janvier 2009, notamment après modification du collège des élus suite aux élections locales du printemps 2008. Cet arrêté a fait l'objet d'une modification par l'arrêté du 10 février.

Le président Duzer accueille 8 nouveaux membres de la CLE (7 dans le collège des élus et 1 dans le collège des usagers). Il remercie l'ensemble des membres qui ont fait partie de la CLE depuis son installation en octobre 2005, que ce soit ceux qui continuent à en faire partie ou ceux qui ont perdu le mandat au titre duquel ils étaient désignés à la CLE.

Les arrêtés de composition ont été envoyés à tous les membres de la CLE et sont téléchargeables sur le site internet de l'Institution Adour.

Daniel Castéran (préfecture des Landes) rappelle que les décrets d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ont modifié les règles qui définissent les modes de renouvellement des membres de la CLE ainsi que les règles de fonctionnement et de décision par la CLE. En particulier :

- le fait qu'on ne désigne plus de suppléant si celui-ci perd son mandat ;
- un membre titulaire de la CLE qui n'a plus de suppléant peut se faire représenter par un autre membre de la CLE du même collège ; mais un membre de la CLE ne peut recevoir qu'un mandat ;
- pour quatre types de décisions de la CLE (règles de fonctionnement, adoption du SAGE, modification du SAGE, révision du SAGE), le quorum pour que la réunion de la CLE soit valide est des deux-tiers de membres, et les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés ;
- pour les autres réunions et décisions de la CLE, il n'y a pas de condition de quorum, et les votes se font à la majorité simple.

### 3.3 - CALENDRIER D'ELABORATION DU SAGE

Le calendrier d'élaboration du SAGE Adour a été révisé en fonction de l'avancée actuelle et du travail restant à accomplir. Les discussions ont été tenues en particulier lors la réunion du comité technique du SAGE Adour (7nov08) et celle du bureau de la CLE (14nov08). Les perspectives retenues :

- présentation à la CLE du scénario tendanciel et de l'alternative 1 en janvier 2009 ;
- réunions de commissions en février 2009 pour la construction des autres alternatives ;
- validation de la stratégie par la CLE : fin juin 2009
- présentation à la CLE de la version 1 des documents du SAGE : sept. 2009
- présentation à la CLE de la version finale : nov. 2009

L'échéance a été repoussée par rapport à ce qui avait été envisagé début 2008, mais cela permet une meilleure concertation et la construction d'un SAGE plus précis.

Le report de la séance de la CLE initialement prévue le 20 janvier 2009 décalera quelque peu les étapes devant se dérouler dans les premiers mois de l'année, sans remettre en cause celles du second semestre.

### 3.4 - LES SCENARIOS ALTERNATIFS

#### 3.4.1 - *Présentation : Scénarios alternatifs 1 et 2 (Voir diaporama)*

Le scénario alternatif n° 1 a été construit sur la prise en compte des objectifs environnementaux affectés aux masses d'eau (projet de SDAGE Adour Garonne) et sur l'application des moyens correspondants (projet de Programme de mesures Adour Garonne), **tels que validés en décembre 2007** par le Comité de Bassin.

Il fait l'objet d'une présentation détaillée dans le document remis en décembre 2008 aux membres de la CLE.

Pour le territoire du SAGE, le scénario alternatif n° 1 vise l'obtention du bon état dès 2015 pour 36 masses d'eau superficielles ou souterraines, et s'accompagne d'un programme d'action d'un montant évalué à 161 Millions d'euros pour la période 2010-2015.

Dans sa séance de décembre 2008, le Comité de Bassin a modifié le projet de SDAGE, et en particulier les objectifs environnementaux, en vue de répondre aux décisions du Grenelle de l'Environnement. Ces modifications constituent la base du scénario alternatif n°2, et rendent caduc le scénario alternatif n° 1.

Le scénario alternatif n° 2 vise l'obtention du bon état dès 2015 pour 57 masses d'eau superficielles ou souterraines. Le montant du programme d'action correspondant n'a pas été décliné par territoires, mais représente un surcoût de 400 M€ pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne.

*Rappel sémantique et stratégique* : l'expression de « scénario alternatif » est celle consacrée par le guide méthodologique pour la réalisation des SAGE, au sens où ces scénarios constituent des voies alternatives en réaction aux conséquences non souhaitables du scénario tendanciel. Ceci dit, les objectifs environnementaux qui seront inscrits au SDAGE Adour Garonne s'imposeront aux SAGE, et ne constituent en ce sens pas des « alternatives » négociables. La latitude d'action du SAGE peut consister à :

- se donner des objectifs plus ambitieux que ceux définis par le SDAGE Adour Garonne (viser l'obtention du bon état dès 2015 pour un nombre plus important de masses d'eau)
- imaginer des dispositifs d'action plus efficaces (en termes de techniques, de maîtrise d'ouvrage ou de financements) que ceux décrits par le PDM annexé au SDAGE,
- inscrire des points d'action non décrits par le PDM, en vue de répondre à des problématiques spécifiques identifiées sur le territoire du SAGE

### 3.4.2 - Résumé des discussions :

#### **Sur le document remis**

Vincent Plancke (DDAE65) : des précisions sur certains points et des remarques de détails seront transmises par écrit à l'équipe d'animation.

#### **Adéquation entre les objectifs et les possibilités de financement**

Christian Puyo (Chambre d'agriculture 65) : l'état des lieux mené dans le cadre de la DCE avait établi ce qui était faisable ou pas, techniquement ou financièrement. La révision des objectifs environnementaux aura des conséquences financières : ont-elles été bien prises en compte ?

Mélanie Tauber (DIREN Aquitaine) : le comité de bassin Adour Garonne et la commission « planification » de l'Agence de l'eau Adour Garonne ont montré qu'il va falloir augmenter de 40% les efforts financiers par rapport aux engagements actuels pour atteindre les objectifs du SDAGE. Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour trouver ces financements : augmenter le prix de l'eau, augmenter les redevances, faire payer les gens qui bénéficieront des améliorations tirées des actions mises en œuvre, etc.

Christian Puyo (Chambre d'agriculture 65) : dans les dépenses qui seront engagées par les collectivités, certaines toucheront les assainissements. Va-t-on aider tous les particuliers à mettre aux normes leur assainissement non collectif ?

Francis Daguzan (conseil général du Gers) et Robert Cabé (conseil général des Landes) : les ambitions du SAGE, telles qu'elles sont exprimées au travers du premier scénario et des fiches-actions risquent de se heurter aux manques de moyens financiers (surtout pour les collectivités territoriales).

Au vu de la conjoncture, certaines personnes ne pourront pas payer plus qu'aujourd'hui. Il faut donc choisir la voie de la raison, et ne pas afficher des objectifs qu'on ne pourra pas atteindre ou des actions qu'on ne pourra pas mener. En outre, il faut que l'État montre l'exemple, en participant au financement de ces programmes.

Mélanie Tauber (DIREN Aquitaine) : l'État y participe, au travers de son établissement public, l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Robert Cabé (conseil général des Landes), Francis Daguzan (Conseil général du Gers) : l'Agence de l'eau Adour Garonne, ce n'est pas l'État.

Jacques Vaudel (DDEA64) : la différence réside dans le fait que lorsque c'est l'État qui finance les programmes, c'est le contribuable qui paie, alors que quand c'est l'Agence de l'eau qui finance, c'est le consommateur qui paie.

Claude Chardenas rappelle que la CLE du SAGE Adour est officiellement consultée sur la version actuelle du projet de SDAGE. Les avis sont à remettre au Comité de Bassin pour mi-mai 2009 (cf. § 3.7.3 ci-après).

Jean-Claude Duzer (président de la CLE) : il faudra planifier et hiérarchiser les actions et les dépenses.

André Villemur (EDF) : il serait intéressant de disposer d'une évaluation du coût du scénario tendanciel, pour la comparer au coût du scénario alternatif tel qu'il est présenté en séance. Cela donnerait une idée de la différence de coût de la progression vers le bon état entre ces deux scénarios.

#### **Point particulier de la dépollution industrielle**

Françoise Côme (CAET) : qui paie les améliorations des pollutions industrielles ?

Jean-Claude Duzer (président de la CLE) : ce sont les industriels eux-mêmes, avec des aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Pierre Pécout (UNICEM) : les aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne ont fortement baissé ces dernières années. Sur certains travaux d'amélioration des process et de réduction des impacts, les industriels ne reçoivent aucune aide (exemple de travaux sur des sites de l'UNICEM dans le Gers).

#### **Point particulier des zones humides**

Mélanie Tauber (DIREN Aquitaine) : « *Comment la CLE prévoit-elle de traiter la problématique des zones humides, en référence aux perspectives offertes par le décret de 2007* » ?

Réponse : La CLE s'est saisie de cette problématique dès la phase de diagnostic (février 2008), et a décidé le lancement d'un étude de délimitation des zones humides sur son territoire ; le lancement de cette étude doit intervenir dans les jours qui viennent. De même, une étude visant à cartographier l'aléa d'érosion a également été décidée, et sera lancée en même temps. (cf. § 3.7.1 ci-après).

#### **Sur la stratégie générale**

Françoise Côme (CAET) : les APNE souhaitent des mesures plus ambitieuses et plus novatrices dans le SAGE.

Réponse de Jean-Claude Duzer : il ne suffit pas de demander, il faut alors effectuer des propositions ; le point des possibilités de développement de l'agriculture biologique a déjà été évoqué.

Françoise Côme (CAET) : un groupe de travail doit être mené sur ce thème, et celui des techniques de l'agriculture biologique qui pourraient être adoptées par l'agriculture conventionnelle.

Christian Puyo (CA 65) : dans le cadre du PAT Adour, en vue de la protection des captages, la Chambre d'Agriculture 65 travaille sur l'agriculture biologique, et les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (par les agriculteurs, et aussi les collectivités et les privés).

Réponse de l'animation du SAGE : Le PAT Adour est un programme très complet, sur lequel la CLE n'aura peut-être rien à ajouter. En revanche, l'examen des cartes accompagnant les fiches-action met par exemple en évidence que certaines zones à enjeux phytosanitaires reconnues par le SDAGE ne sont pas couvertes par des programmes spécifiques ; de même, les PAT du Nord-Béarn en cours de lancement ne visent que l'aspect « nitrates ».

### 3.5 - VERS UN SCENARIO N° 3 (VOIR DIAPORAMA)

L'organisation pour la construction d'un scénario n°3 passe par :

#### **3.5.1 - La tenue de deux groupes de travail**

- GT sur l'agriculture durable (agriculture biologique et liens avec l'agriculture conventionnelle).

Ce groupe associerait des techniciens des CA, des APN, et des représentants de l'Agriculture biologique ; il serait animé par A. HETIER.

- GT pour des propositions en vue de la révision des classements des cours d'eau

Ce groupe est proposé en raison de la révision des listes des cours d'eau précédemment classés en application de la loi de 1919 sur l'énergie hydraulique, et de l'article L432-6 du Code de l'Environnement. Les nouvelles listes doivent être établies d'ici 2014, et dès 2010 en ce qui concerne les enjeux liés à l'anguille. Il devrait associer l'ONEMA, les fédérations de pêche, MIGRADOUR, EDF, police de l'eau... il serait animé par A. HETIER.

Suite aux précisions apportées par André Villemur (EDF) et Mélanie Tauber (DIREN Aquitaine), rappelant que cette réflexion est par ailleurs engagée au niveau du bassin Adour-Garonne, ce groupe aura pour mission de proposer à la CLE un avis à transmettre aux instances de bassin.

La Chambre d'agriculture 65 souhaite y participer.

#### **3.5.2 - Des commissions pour préciser le contenu des fiches actions**

- Commissions « Pollutions diffuses »
- Commission « Restauration de la fonctionnalité des milieux »

Il s'agira ici de préciser le contenu des actions inscrites au PDM Adour-Garonne, **ce qui nécessite de la part des membres de la CLE une lecture critique des fiches-actions incluses dans le document.**

L'animation du SAGE fournira un canevas de lecture de ces fiches.

Les membres de la CLE transmettront leurs contributions sur la base de ce canevas.

Ces propositions d'organisation sont acceptées par la CLE.

### 3.6 - PGE ET VOLET QUANTITATIF DU SAGE

Le Président rappelle que le PGE est appelé à constituer le volet quantitatif du SAGE depuis sa création (septembre 2005) ; les travaux menés sous la responsabilité du comité de révision du PGE donnent donc une tendance qui sera soumise à la CLE du SAGE Adour amont ; cette dernière sera la seule instance habilitée à décider du volet quantitatif du SAGE.

#### **3.6.1 - Informations sur les démarches PGE**

Max Roussel (Institution Adour) : lors des réunions du comité d'élaboration-révision du PGE de l'Adour amont<sup>1</sup> qui se sont tenues le 22 décembre 2008 et le 20 janvier 2009, il y a eu la présentation des éléments sur lesquels s'appuie la révision du PGE (méthodologie, résultats des études, déficits et schéma d'aménagement). Après constat d'une forte divergence d'avis sur ces éléments, une réunion s'est tenue le 29 janvier 2009 avec les chambres d'agriculture, la CACG et divers services (environ 25 participants au total), qui a abouti à la formulation de deux familles d'hypothèses (voir diaporama). Il est proposé que ces deux familles d'hypothèses soient portées dans la version révisée du PGE.

#### **3.6.2 - Vote du comité du PGE sur ces éléments**

Les membres du comité du PGE (et uniquement eux) sont invités à se prononcer sur ces éléments.

##### **Débat :**

Jacques Vaudel (DDEA 64) expose les différents volumes qui constituent les niveaux de gestion du lac Bleu (niveau de remplissage interannuel, volume mobilisable moyen, volume mobilisable après une année humide, etc.).

Ludovic Lhuissier (CACG) complète cet exposé et précise la façon dont a été retenu le volume mobilisable à partir du lac Bleu indiqué dans les deux familles d'hypothèses (4,7Mm<sup>3</sup>) :

- ce volume correspond à une espérance d'apport 9 années sur 10 ; il a été établi sur la base des données d'apports connues pour les années passées ;
- la simulation de gestion réalisée sur cette base montrait qu'on pouvait limiter les volumes déversés en hiver au cours des années humides en acceptant une garantie de remplissage hivernal moins forte qu'auparavant (le gestionnaire visait alors un remplissage garanti une année sur deux, possible avec les apports moyens de 3,5 Mm<sup>3</sup>, ce qui le conduisait à maintenir le lac à un niveau élevé en fin de campagne [12-3,5=8,5]) ;
- depuis 2001, le gestionnaire vise un niveau du lac en fin de campagne d'irrigation de 7,3 Mm<sup>3</sup> (12-4,7) ce qui lui permet de capter les apports 9 années sur 10 (contre 5 années sur 10 auparavant) : les déversés n'interviennent donc plus qu'une année sur dix au lieu d'une année sur deux.

Françoise Côme (CAET) : les APNE font remarquer que l'on parle toujours de création de ressources, mais jamais de réalisation d'économies d'eau. Il faudrait créer un groupe de travail sur les économies d'eau.

Jean-Claude Duzer (président de la CLE) : les économies d'eau ont été abordées à plusieurs reprises, non seulement dans des discussions mais dans des actions concrètes (meilleures pratiques, réduction de l'irrigation agricole par submersion, etc.).

Max Roussel (Institution Adour) : les économies d'eau sont la première des priorités inscrites dans le PGE de l'Adour amont (version 1999 et version révisée en cours d'élaboration).

---

<sup>1</sup> Rappel : les réunions du comité du PGE avaient été élargies aux membres de la CLE, puisque les deux démarches se rejoignent.

Claudine Lacroix (Agence de l'eau Adour Garonne) : deux éléments doivent être intégrés : d'une part la réduction de 600ha des surfaces irriguées par submersion, qui conduit à une réduction du déficit d'environ 1 million de m<sup>3</sup> ; d'autre part, une note technique de la CACG détaillant les volumes d'utilisation du lac Bleu.

**Vote :**

Après le débat, le Président Jean-Claude DUZER fait procéder à un vote formel, par demande individuel d'avis, sur l'inscription dans le PGE des deux familles d'hypothèses et des conditions sur lesquelles elles reposent.

Résultat du vote : ces éléments sont adoptés à l'unanimité des présents ou représentés, moins 1 abstention et 1 contre.

### **3.6.3 - Vote de la CLE sur ces éléments**

Les membres de la CLE (et uniquement eux) sont invités à se prononcer sur l'inscription dans le PGE des deux familles d'hypothèses et des conditions sur lesquelles elles reposent.

Résultat du vote : ces éléments sont adoptés par 27 voix pour, aucune abstention et 4 voix contre (un membre de la CLE avait quitté la réunion avant ce vote).

## **3.7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **3.7.1 - Études complémentaires pour l'élaboration du SAGE**

A l'issue de la phase du diagnostic du territoire du SAGE, la CLE avait souligné la nécessité d'études complémentaires, en particulier sur :

- l'aléa d'érosion ;
- l'identification des zones humides.

La CLE avait confié au bureau les modalités pratiques du choix des prestataires. Conformément à cela, l'Institution Adour a lancé, en décembre 2008, deux appels à candidatures, sur marchés publics à procédure adaptée, un pour chacune des deux études. Dans le cadre de ces procédures adaptées, l'Institution Adour a procédé à la consultation directe de certains bureaux d'études et assuré la publicité de la consultation (pour recevoir d'éventuelles candidatures de bureaux d'études non directement consultés).

Compte tenu des éléments d'analyse des offres (2 offres pour l'étude sur les zones humides, 3 offres pour l'étude sur l'aléa d'érosion) et des avis circonstanciés reçus après consultation des membres du bureau de la CLE, l'Institution Adour, maître d'ouvrage, a retenu les prestataires suivants :

- Asconit Consultants pour l'étude « Constitution d'un outil d'analyse et étude de l'aléa d'érosion sur le territoire du SAGE de l'Adour amont » ;
- la CACG pour l'étude « Cartographie des zones humides sur le territoire du SAGE Adour amont par une approche morpho-pédologique ».

### **3.7.2 - Lettre d'information du SAGE de l'Adour amont**

Le n°1 de la lettre d'information est paru. Trois ans après l'installation de la CLE et le lancement de l'élaboration du SAGE, il était important de faire connaître ses travaux non seulement auprès de ses instances respectives et de ses partenaires directs, mais également auprès des acteurs du territoire. Ce premier numéro compte 16 pages car il présente le SAGE depuis sa phase d'émergence jusqu'à aujourd'hui ; les prochains numéros seront plus courts et colleront à l'actualité de nos travaux.

Cette lettre a été envoyée par courrier postal à tous les membres de la CLE. Elle va être envoyée par courrier postal à tous les maires du territoire du SAGE. Elle est également téléchargeable sur le site internet de l'Institution Adour et diffusable sans restriction.

### **3.7.3 - Consultation des institutionnels sur le projet de SDAGE et de programme de mesures associé**

La CLE du SAGE Adour va devoir donner son avis sur le projet de SDAGE et de programme de mesures associé, dans le cadre de la consultation des « institutionnels », lancée le 9 janvier 2009 et qui fait suite à la consultation du public qui a eu lieu en 2008.

Cet avis devra être rendu pour le 11 mai 2009 au plus tard. Le bureau de la CLE, lors de sa prochaine réunion, déterminera les conditions dans lesquelles les avis des membres de la CLE seront recueillis avant d'être synthétisés pour élaborer l'avis global de la CLE.

Le dossier intégral de la consultation est disponible<sup>2</sup> sur le site internet de l'Agence de l'eau Adour Garonne ([www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)) dans la rubrique « Aménagement et gestion des eaux / SDAGE ET PDM 2010-2015 ».

### **3.7.4 - Natura 2000 : lancement des procédures d'élaboration des DOCOB des sites sur l'Adour**

La CLE avait émis, à plusieurs reprises, le souhait que les procédures d'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 concernant l'Adour sont lancées, pour préserver la riche biodiversité de ces espaces et gérer de façon durable les activités humaines qui s'y déroulent. Ces procédures ont été lancées récemment :

- site « Vallée de l'Adour » en Midi-Pyrénées (référence communautaire FR 7300889) : installation du comité de pilotage le 16 décembre 2008. Président du comité de pilotage : Guy Darrieux (maire et conseiller général de Riscle, administrateur de l'Institution Adour). Maître d'ouvrage de l'élaboration : Institution Adour ;
- site « L'Adour » en Aquitaine (FR 7200724) : installation du comité de pilotage le 21 janvier 2009. Candidature à la présidence du comité de pilotage : Yves Lahoun (maire et conseiller général de Pouillon, administrateur de l'Institution Adour). Maîtrise d'ouvrage de l'élaboration : Institution Adour.

La plupart des structures membres de la CLE sont représentées dans l'un ou l'autre de ces comités de pilotage.

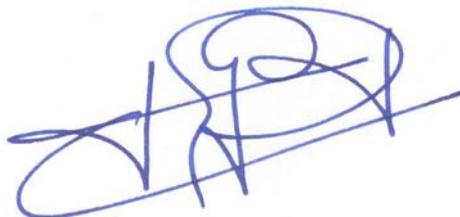
### **3.8 - PROCHAINES REUNIONS - CLOTURE DES DEBATS**

Une réunion du Bureau de la CLE est fixée au mercredi 4 mars, à 15 h00 à Jû Belloc.

M. DUZER remercie les personnes présentes pour leur participation et la bonne tenue des débats.

La séance est clôturée à 18h30.

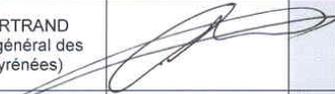
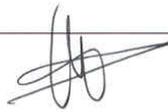
**Pour validation, le 02/03/2009**



<sup>2</sup> Accès direct au projet de SDAGE 2010-2015 : <http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=1170>



## Réunion de la CLE du SAGE Adour Amont Tarbes, 11 février 2009

N°	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
1	Conseil régional d'Aquitaine	Mme Martine HONTABAT (Conseil régional d'Aquitaine)	<i>excusé</i>	M. André DROUIN (Conseil régional d'Aquitaine)	
2	Conseil régional Midi-Pyrénées	M. Pierre FORGUES (Conseil régional Midi-Pyrénées)	<i>ex cursé</i>	M. Claude GAITS (Conseil régional Midi-Pyrénées)	
3	Conseil général des Hautes-Pyrénées	M. DUBERTRAND (Conseil général des Hautes Pyrénées)			
4	Conseil général des Hautes-Pyrénées	M. DUTOUR (Conseil général des Hautes Pyrénées)			
5	Conseil général du Gers	M. Marc PAYROS (Conseil général du Gers)			
6	Conseil général du Gers	M. Francis DAGUZAN (Conseil général du Gers)			
7	Conseil général des Pyrénées-Atlantiques	M. Charles PELANNE (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)			
8	Conseil général des Pyrénées-Atlantiques	M. Bernard SOUDAR (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)			
9	Conseil général des Landes	M. Robert CABE (Conseil général des Landes)			
10	Conseil général des Landes	M. Gabriel BELLOCQ (Conseil général des Landes)	<i>excusé</i>		
11	Association des maires des Hautes-Pyrénées	M. Henri DUBOE (maire de Trébons)			
12	Association des maires des Hautes-Pyrénées	M. Jean GUILHAS (maire de Maubourguet)		M. Gilbert DUCOS (maire de Marsac)	


**SAGE Adour Amont**  
**Commission locale de l'eau**

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
13	Association des maires du Gers	M. Jean PAGES (maire de Galiax)		M. Alain FAGET (maire de Saint-Martin-d'Armagnac)	
14	Association des maires du Gers	M. Jean-Claude FRANCHETTO (maire de Caumont)			
15	Association des maires des Pyrénées-Atlantiques	M. Arthur FINZI (maire de Saint-Castin)			
16	Association des maires des Pyrénées-Atlantiques	M. Alain LECHON (maire de Burousse-Mendousse)			
17	Association des maires des Landes	M. Jean-Paul LASSERRE (maire de Toulouzette)			
18	Association des maires des Landes	M. Michel DAGUINOS (maire de Saint-Jean-de-Lier)	<i>excusé</i>	M. Henri DUHON (maire de Vicq d'Auribat)	
19	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées	M. Marc BORDIER (Communauté de communes du Val d'Adour)			
20	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées	M. Claude DEGAUCHY (Communauté de communes des Baronnie)			
21	Structures intercommunales du Gers	M. Alain BEZIAN (Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers)			
22	Structures intercommunales du Gers	M. Guy SAINT-GUILHEM (Communauté de communes des Monts et Vallée de l'Adour)			
23	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques	M. Patrick BARBE (Communauté de communes de Lembeye)		M. René LARROUCAU (Communauté de communes du canton de Garlin)	
24	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques	M. Guy BARUS (Communauté de communes du canton d'Arzacq Arraziguet)			
25	Structures intercommunales des Landes	M. Alain LABARTHE (Communauté de communes du Pays Tarusate)			
26	Structures intercommunales des Landes	M. Jean-Pierre DALM (Communauté de communes du Cap de Gascogne)			


**SAGE Adour Amont**  
**Commission locale de l'eau**

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
27	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées	M. Alain ARAGNOUET (Comité de rivière Haut Adour)			
28	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées	M. Sylvain DOUSSAU (Syndicat de défense contre les eaux de l'Adour)			
29	Syndicat de rivière du Gers	M. Joël BOUEILH (Syndicat mixte d'entretien de l'Adour gersois)			
30	Syndicat de rivière des Pyrénées-Atlantiques	M. Julien LACAZE (SIVOM du canton de Montaner)			
31	Syndicat de rivière des Landes	M. Bernard LABADIE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)		M. Jean-Pierre LAFFERRERE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)	
32	Syndicat de rivière des Landes	M. Philippe ANACLET (Syndicat intercommunal du Bassin versant du Bos)			
33	Institution Adour	M. Jean-Claude DUZER (Institution Adour)		Mme Isabelle CAILLETON (Institution Adour)	
34	Institution Adour	M. Guy DARRIEUX (Institution Adour)			
35	Institution Adour	M. Michel PASTOURET (Institution Adour)		M. Régis SOUBABERE (Institution Adour)	
36	Institution Adour	M. Bernard SUBSOL (Institution Adour)			


**SAGE Adour Amont**  
**Commission locale de l'eau**

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
37	Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	M. Christian PUYO (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)		M. Jean-Jacques VERDOUX (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)	
38	Chambre d'agriculture du Gers	M. Pierre LAJUS (Chambre d'agriculture du Gers)			
39	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques	M. Michel MARQUE (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)		M. Guy ESTRADÉ (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)	
40	Chambre d'agriculture des Landes	M. Jean-Michel ANACLET (Chambre d'agriculture des Landes)		M. Marcel SAINT CRICQ (Chambre d'agriculture des Landes)	
41	Chambre de commerce et d'industrie	M. Paul BERGAMO (CCI d'Auch et du Gers en Gascogne)		M. Patrick ZERBINI (CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées)	
42	Chambre de commerce et d'industrie	M. Jean BAROTTIN (CCI des Landes)	<i>excusé</i>	Mme Monique DAUDE (CCI Pau Béarn)	
43	Association de protection de la nature	Le Président ou son représentant (Collectif Adour Eau Transparente)		Le Président ou son représentant (UMINATE 32)	
44	Association de protection de la nature	Le Président ou son représentant (SEPANSO Landes)		Le Président ou son représentant (UMINATE 65)	<i>excusé représenté par Nature Midi-Pyrénées</i>
45	Association de protection de la nature	Le Président ou son représentant (Nature Midi-Pyrénées)	<i>D. Patier</i>	Le Président ou son représentant (Association Landes Nature)	
46	Association de consommateurs	M. Pierre JOUY (UFC « Que Choisir » Hautes Pyrénées)		Mme la Présidente de l'UDAF des Landes ou son représentant	
47	Fédération départementale des chasseurs	M. Jean-Luc DUFAU (Fédération départementale des chasseurs des Landes)	<i>excusé</i>		
48	Fédération de Canoë-Kayak	M. Georges DANTIN (Fédération de Canoë-Kayak – Hautes-Pyrénées)		M. Manuel FRANCEZ (Fédération de Canoë-Kayak - Landes)	
49	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Jacques DUCOS (FDPPMA des Hautes Pyrénées)		M. Jacques MAYSONNAVE (FDPPMA des Pyrénées-Atlantiques)	
50	Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jean-Jacques NAPOLEON (FDPPMA des Landes)		M. Claude LANNELONGUE (FDPPMA du Gers)	<i>excusé</i>

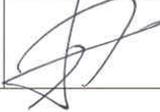
 Réunion de la CLE  
 du SAGE Adour Amont

 Feuille de présence  
 11 février 2009

Page 4 / 9



**SAGE Adour Amont**  
**Commission locale de l'eau**

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
51	Comité départemental du Tourisme	M. Jean-Manuel DELEUZE (Hautes Pyrénées Tourisme Environnement)		M. Gérard CAZALIS (CDT Béarn-Pays Basque)	
50	Comité départemental du Tourisme	M. le Président ou son représentant (Comité départemental du tourisme et des loisirs du Gers)		M. Jean-Yves MONTUS (CDT des Landes)	
53	Association départementale des irrigants	M. Jean PERE (Président du Syndicat départemental d'irrigation des Hautes-Pyrénées)		M. Francis UCHAN (Groupement des irrigants des riverains de cours d'eau et des propriétaires de lacs des Pyrénées Atlantiques)	
54	Association des carriers	M. Pierre PECOUT (UNICEM Aquitaine)		M. Jacques GUENANTIN (UNICEM Aquitaine)	

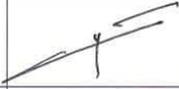


SAGE Adour Amont  
Commission locale de l'eau

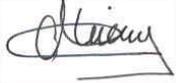
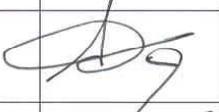
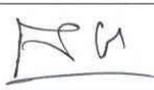
	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
55	Préfecture des Landes	M. le Préfet des Landes, coordonnateur du sous-bassin Adour, ou son représentant			
56	Préfecture du Gers	M. le Préfet ou son représentant			
57	Préfecture des Pyrénées Atlantiques	M. le Préfet ou son représentant			
58	Préfecture des Hautes Pyrénées	M. le Préfet ou son représentant			
59	Agence de l'Eau Adour Garonne	M. le Directeur ou son représentant			
60	Direction régionale de l'environnement d'Aquitaine	M. le Directeur ou son représentant			
61	Direction régionale de l'environnement Midi Pyrénées	M. le Directeur ou son représentant	<i>excusé</i>		
62	Service de police de l'eau des Landes	Le chef du service ou son représentant	<i>excusé</i>		
63	Service de police de l'eau du Gers	Le chef du service ou son représentant	<i>excusé représenté par le service public de l'eau 65</i>		
64	Service de police de l'eau des Pyrénées-Atlantiques	Le chef du service ou son représentant			
65	Service de police de l'eau des Hautes-Pyrénées	Le chef du service ou son représentant			
66	Direction régionale de la recherche, de l'industrie et de l'environnement Aquitaine	M. le Directeur ou son représentant			
67	DRIRE Midi-Pyrénées	M. le Directeur ou son représentant			
68	Office national de l'eau et des milieux aquatiques	le chef du service départemental des Landes ou son représentant	<i>excusé</i>	le chef du service départemental des Hautes-Pyrénées ou son représentant	



**SAGE Adour Amont**  
**Commission locale de l'eau**

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
69	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture	M. le Directeur ou son représentant (DDEA des Hautes Pyrénées)		M. le Directeur ou son représentant (DDEA des Landes)	
70	Direction départementale de la jeunesse et des sports	M. le Directeur ou son représentant (DDJS des Hautes Pyrénées)		M. le Directeur ou son représentant (DDJS des Pyrénées Atlantiques)	
71	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales	M. le Directeur ou son représentant (DDASS des Pyrénées Atlantiques)		M. le Directeur ou son représentant (DDASS du Gers)	
72	Société Electricité de France (EDF)	M. André VILLEMUR		M. Pascal OSSELIN	

Personnes non-membres de la CLE du SAGE Adour  
 assistant à la réunion

Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
SMHKA	Maïan CHERBIER	
CG 32 Service Eau	Emie CADORÉ	
CAGS	FOURCADE Gene	
Chambre d'Agriculture 32	BAQUE Thierry	
ACALB -		cl.
CACG	Ummir Ludovic	
CACG	HETIER A.	
CACG	LALOUX S.	
CA 64	Boyer S.	
CCI 65	St. POITEVIN	
CG 65	Claude LAFFONTA	
CC		
Fédération Pêche 65	ABAD Noël	





2

## Ordre du jour

- Nouvelle composition de la CLE
- Calendrier d'élaboration du SAGE
- Information « PGE »
- Les scénarios : travail en cours et perspectives
  - Présenter le travail en cours
  - Recueil des observations sur ce travail
  - Organiser la suite des travaux
- Questions diverses

SAGE Adour - CLE 11/02/ 2009

3

## Nouvelle composition de la CLE

- arrêté du 16 janvier 2009 modifié le 10/02/2009
  - diffusion par la préfecture des Landes
  - téléchargement sur le site de l'Inst. Adour
- continuités et modifications
  - effectif total inchangé : 72 membres
  - proportions inchangées : 1/2, 1/4 et 1/4
  - moins de suppléants
  - 8 nouvelles désignations (7 élus, 1 usager)

SAGE Adour - CLE 11/02/ 2009

4

## Calendrier d'élaboration du SAGE

Selon le « guide méthodologique »

- 4 étapes préparatoires
  - État des Lieux : validé en octobre 2007
  - Diagnostic : validé en février 2008
  - **Tendances et scénarios**
  - *Choix stratégiques*
- Une étape de finalisation : Élaboration des produits du SAGE :
  - Rapport de présentation
  - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
  - Règlement
  - Rapport environnemental

SAGE Adour - CLE 11/02/ 2009

5

## Calendrier d'élaboration du SAGE

- Janvier à juin 2009 : scénarios et stratégie
- Juin 2009 : validation de la stratégie par la CLE
- *Rédaction des documents du SAGE*
- Septembre 2009 : version 1 des documents
- Novembre 2009 : version définitive du projet de SAGE

SAGE Adour - CLE 11/02/ 2009

6

## Les scénarios

- Scénario tendanciel
- Scénario alternatif n°1 : objectifs, moyens et coûts
- Scénario alternatif n°2 : état d'avancement

SAGE Adour - CLE 11/02/ 2009

7

## Scénario tendanciel

**Principes de construction**

- « Sans politiques volontaristes »
- Jeu des tendances « lourdes » et « sectorielles »
- Conséquences pour la ressource

- **Tendances** : présentées lors de la réunion CLE de juillet 2008,
- **Résultats de l'évaluation** : le risque de non-atteinte du bon état des eaux

CGG  
Bassin Adour-Garonne  
SAGE Adour - CLE  
11/02/2009

8

## Scénario « tendanciel » (2)

- 99 masses d'eau superficielles
  - 66 considérées « RNABE »
- 5 nappes de « 1er niveau »
  - 4 en risque NABE

Scénario insatisfaisant, d'où :

- Formulation d'objectifs environnementaux
- Définition du PDM de bassin
- ... constituant le scénario alternatif n°1

CGG  
Bassin Adour-Garonne  
SAGE Adour - CLE  
11/02/2009

9

## Scénario tendanciel (3)

Risque de non-atteinte du bon état - Masses d'eau "cours d'eau"

- 99 masses d'eau superficielles
- 66 considérées « RNABE »

D'après l'évaluation du Scénario Tendanciel - Bassin Adour-Garonne

**Masses d'eau "Grands cours d'eau"**

- ME34
- Risque de non atteinte du bon état
- bon état

**Bassins des "Très petits cours d'eau"**

- Très bon état
- bon état
- Risque de non atteinte du bon état

CGG  
Bassin Adour-Garonne  
SAGE Adour - CLE  
11/02/2009

10

## Scénario tendanciel (4)

Masses d'eau souterraines - 1er niveau

D'après l'évaluation du Scénario Tendanciel - Bassin Adour-Garonne

- 5 nappes de « 1er niveau »
- 4 en risque NABE

CGG  
Bassin Adour-Garonne  
SAGE Adour - CLE  
11/02/2009

11

## Scénario alternatif n°1

**Base de construction : Projet de SDAGE version 2007**

- **Des objectifs** : échéances d'obtention du bon état
- **Des moyens** pour les atteindre : le PDM
- Une **analyse économique** : coûts globaux, répartition par acteurs

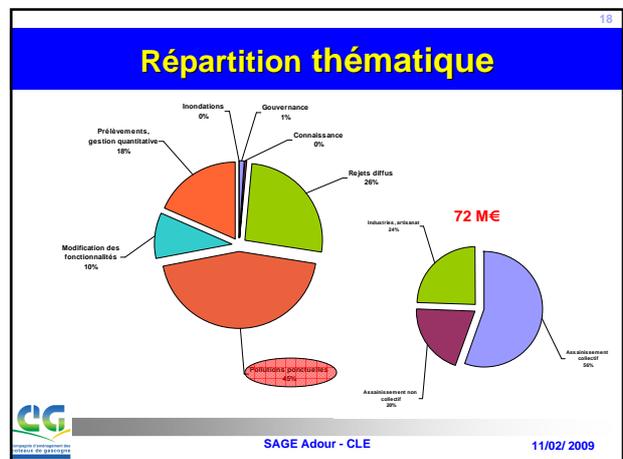
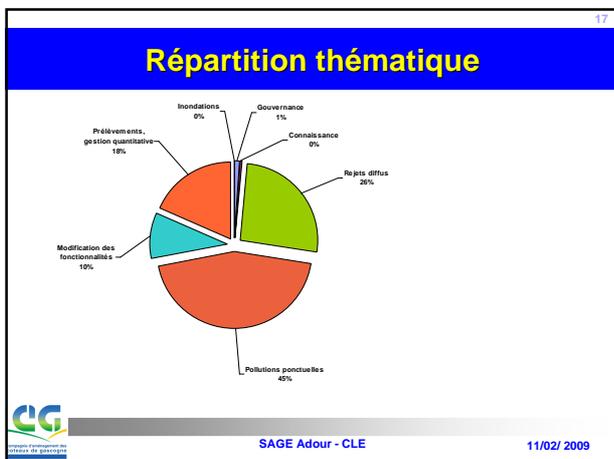
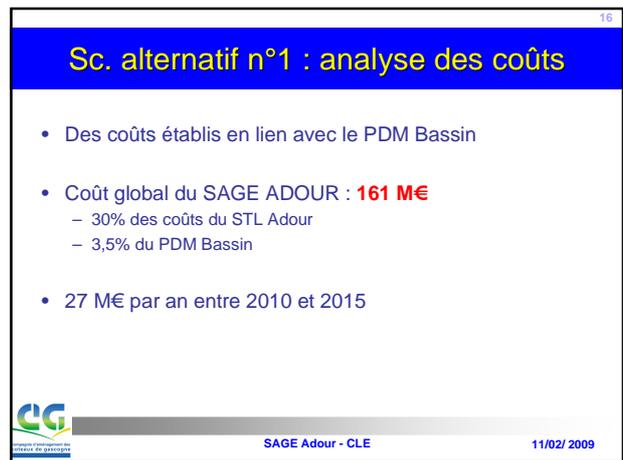
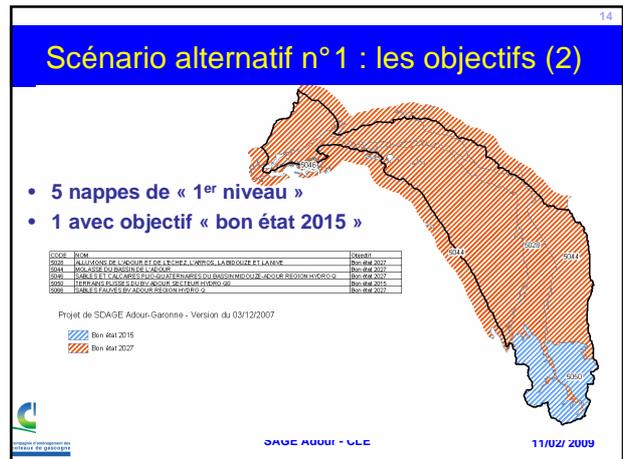
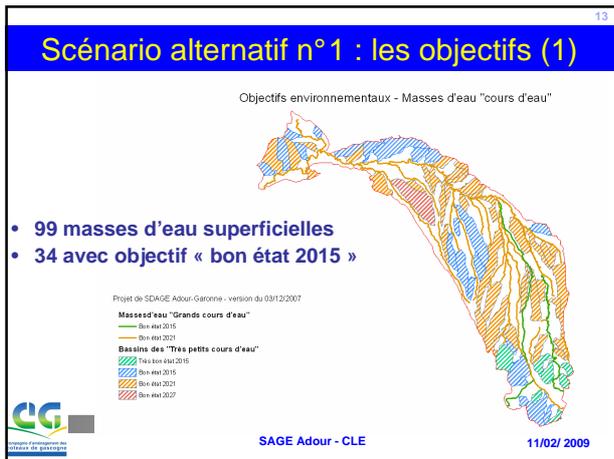
CGG  
Bassin Adour-Garonne  
SAGE Adour - CLE  
11/02/2009

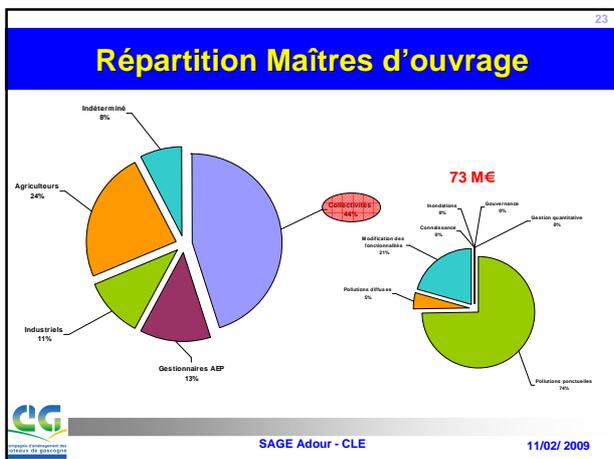
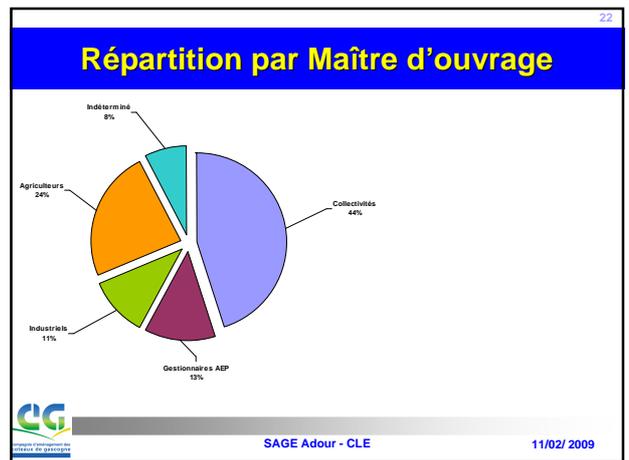
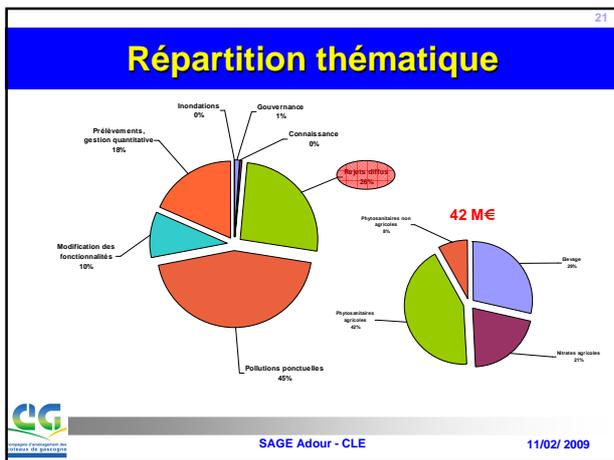
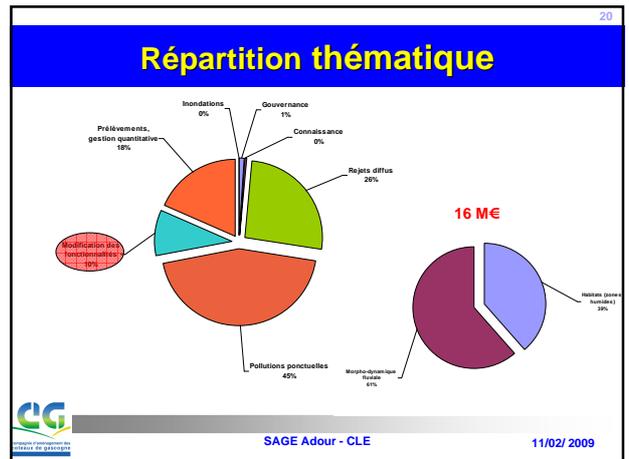
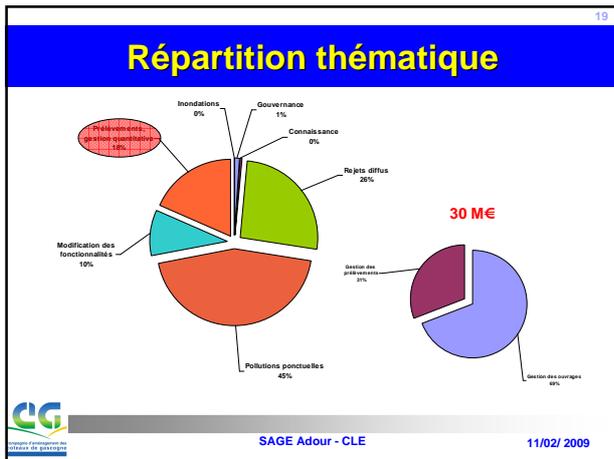
12

## Évolution des objectifs environnementaux

		RNABE	Bon état 2015
Tendanciel	ME sup	70	36
	ME sout.	4	1
Alternatif n°1 (SDAGE + PDM 2007)	ME sup	69	37
	ME sout.	4	1
Alternatif n°2 (SDAGE + PDM 2008)	ME sup	50	56
	ME sout.	4	1

CGG  
Bassin Adour-Garonne  
SAGE Adour - CLE  
11/02/2009





- 24
- ### Scénario alternatif n°1
- #### Remarques de la CLE sur le document
- 3 contributions reçues :
    - Degré de précision des actions PDM (gestion quantitative, gestion des zones humides, pollutions ponctuelles et diffuses)
    - Hydro-électricité
    - Espèces envahissantes
  - Autres contributions (en séance ou sous 10 jours)
- CG  
Commissariat général à l'égalité territoriale  
Ministère de l'économie, des petites entreprises, du développement et du territoire
- SAGE Adour - CLE 11/02/ 2009

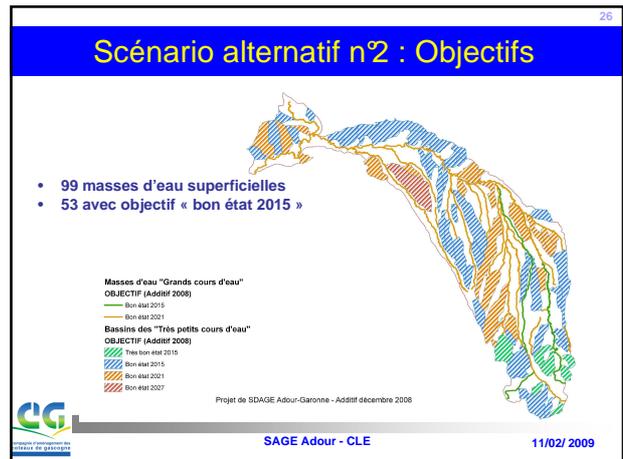
25

## Scénario alternatif n°2

- Nouveaux objectifs « bon état 2015 »

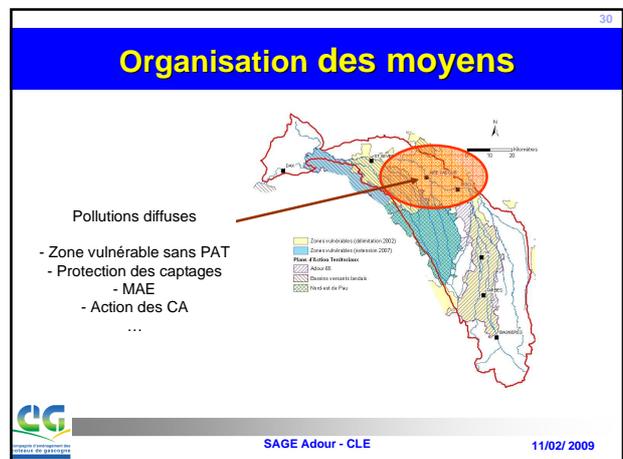
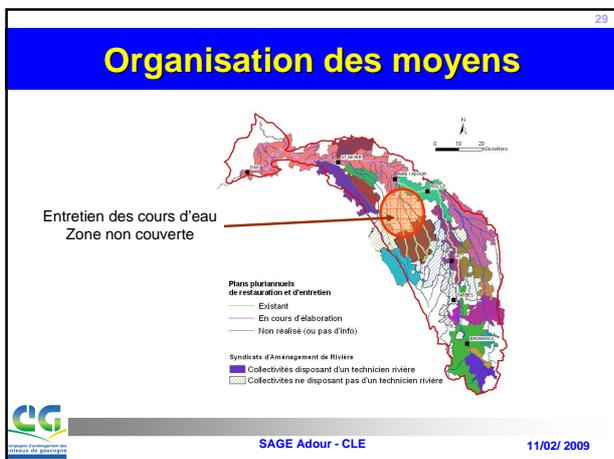
	Version « 2007 »	Version « 2008 »	nombre total de masses d'eau
Grands cours d'eau	4	4	29
<b>Très petits cours d'eau</b>	<b>30</b>	<b>49</b>	<b>70</b>
Plans d'eau	3	3	7
Nappes	1	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>38 (32%)</b>	<b>57 (49 %)</b>	<b>117</b>

SAGE Adour - CLE
11/02/ 2009



- 27
- ## Sc. alternatif n°2 : les moyens
- ? Effort accru sur l'hydro-morphologie (TPME)
  - Impact vraisemblable sur les coûts
  - Evaluation non encore réalisée (+ 400 M€ Adour-Garonne)
- SAGE Adour - CLE
11/02/ 2009

- 28
- ## Organisation des moyens
- 8% des coûts identifiés sans MOA : 12 M€
  - Des MOA différents et ne couvrant pas tout le bassin
  - Des actions nombreuses à coordonner davantage ?
- SAGE Adour - CLE
11/02/ 2009



31

## Vers un scénario 3

- Préciser les actions inscrites au PDM
- Place du SAGE (promoteur / suiveur ?)
- Impact du SAGE (plus incitatif / plus contraignant ?)
- Réponses à définir par la CLE



SAGE Adour - CLE

11/02/ 2009

32

## Organisation du travail

### Pollutions diffuses / Fonctionnalités des cours d'eau

- Base : Fiches PDM Scénario 1 (Diff- / Fonc-)
- Préciser le contenu des actions :
  - Nature des actions (y.c. alternatives)
  - Zone à couvrir
  - Planning de réalisation
  - Objectifs généraux / intermédiaires
  - Coûts, maîtres d'ouvrage
- Travail devant être fait par les instances de la CLE (pas l'animateur)
  - les participants envoient leurs contributions à l'animateur
  - Débat en GT ou en Commission débat, → propositions à la CLE
- Finalisation : 3è Scénario alternatif et stratégie du SAGE

### Gestion quantitative : à voir dans le cadre de l'élaboration PGE



SAGE Adour - CLE

11/02/ 2009

33

## Organisation pour d'autres scénarios

Pollutions diffuses		Fonctionnalités des milieux	
Analyse des actions du scénario alternatif n°1			
GT Agri-bio	Maîtrise d'ouvrage, suivi, évaluation des actions en cours	GT Classement	
Étude érosion		Étude Zones humides	

Lancement des études (5 mois)

SAGE Adour - CLE      11/02/ 2009



## Révision du PGE Adour

11 février 2009

### Rappel du calendrier :

- Comité de révision du 22 décembre
- Réunion technique du 7 janvier 2009
- Comité de révision + CLE du 20 janvier
- 2<sup>ème</sup> réunion technique du 29 janvier
- Réunion de la CLE Adour le 11 février

### Points de la réunion du 29 janvier

- 1- Valeur des besoins unitaires (BU) à prendre en compte
- 2- Volume mobilisable à partir du Lac Bleu

### Consensus à l'issue de la réunion du 29 janvier

#### **Retenir et inscrire dans le PGE les 2 familles d'hypothèses et les déficits induits**

##### 1<sup>ère</sup> famille :

- BU à 1800 m<sup>3</sup>/ha
- Volume Lac Bleu mobilisable : 4,7 Mm<sup>3</sup> en gestion interannuelle

**Déficit absolu à combler sur Adour amont Lées : 15 Mm<sup>3</sup> – 1<sup>ère</sup> phase du PGE révisé**

### Consensus à l'issue de la réunion du 29 janvier (2)

##### 2<sup>ème</sup> famille :

- Volume Lac Bleu mobilisable : 4,7 gest<sup>o</sup> interannuelle
- BU : relèvement à 2000 m<sup>3</sup>/ha

##### Après :

- Suivi détaillé de la gestion du Lac Bleu
- Observation BU et intégration années 2004-08
- Actions liées à mise en œuvre DIG :
  - Amélioration connaissances (tableau de bord)
  - Optimisation gestion canaux
  - Diminution surfaces irriguées par submersion
  - Meilleure connaissance Nappe

**Déficit absolu à combler sur Adour en amont Lees : 20 Mm<sup>3</sup> – 2<sup>ème</sup> phase du PGE révisé**